

Paris, le 8 avril 2026

**PROCES-VERBAL RELATIF AU TIRAGE AU SORT DE LA LETTRE
DETERMINANT L'ORDRE DE PASSAGE AUX EPREUVES ORALES
DU CONCOURS PROFESSIONNEL DE RECRUTEMENT DE MAGISTRATS DU
PREMIER GRADE ET DU SECOND GRADE DE LA HIERARCHIE JUDICIAIRE**

- SESSION 2026 -

La lettre déterminant l'ordre de passage des épreuves orales du concours de recrutement de magistrats du premier grade et du second grade de la hiérarchie judiciaire est la lettre :

- S -

**Monsieur ALZEARI Dominique,
Avocat général**



Cour d'appel de Paris